Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA MAGRI, veuillez visiter :
capamagri.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE - MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

ÉPREUVE E1 : AGIR DANS DES SITUATIONS DE LA VIE SOCIALE

Coefficient : 2 **Durée : 120 minutes**

Matériel autorisé : **L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.**

Le sujet comporte **5 pages** numérotées de 1/5 à 5/5. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES : TERRITOIRE DE VALMONT, TERRITOIRE RURAL PRÉSENTÉ DANS LE DOSSIER DOCUMENTAIRE

Les activités proposées mobilisent des repères historiques et géographiques ainsi que des compétences relevant de la vie sociale et civique. Elles s'appuient sur les documents DT 1 et DT 2. Le document DR 1 est à compléter et à rendre avec la copie.

Le CAPA Métiers de l'agriculture relève notamment du module MG1. L'histoire-géographie et l'éducation civique ne constituent pas, à elles seules, une épreuve nationale autonome dotée d'une durée et d'un sujet-type uniques. L'épreuve E1 est organisée selon les modalités d'évaluation applicables au candidat. Le présent barème de 20 points répartit les questions de ce sujet en trois parties.

Répondez de façon rédigée lorsque cela est demandé. Justifiez vos réponses à partir des documents et distinguez les informations données par les sources de vos connaissances.

PARTIE 1 : HISTOIRE, DROITS ET CITOYENNETÉ (9 points)

Analyser et confronter des sources historiques

À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, étudiez l'affirmation des droits et de l'égalité en France. Vous veillerez à situer les textes dans leur contexte et à examiner leur portée et leurs limites.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 : identifiez la nature des textes, leurs dates et leur contexte historique. (2 points)

1.2 (2 points) Relevez dans les textes deux principes relatifs à l'égalité ou aux droits des citoyens. Expliquez chacun d'eux avec vos propres mots. (2 points)

1.3 (2 points) Confrontez les deux textes : indiquez un principe commun et une évolution ou une différence entre eux. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du document. (2 points)

1.4 (3 points) Montrez la portée de ces textes dans l'histoire des droits en France, puis formulez une limite de ce que ces extraits permettent d'affirmer sur la réalité de l'égalité à leur époque. Distinguez ce que dit la source de ce qu'elle ne permet pas de démontrer. (3 points)

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, SERVICES ET TERRITOIRE RURAL (7 points)

Lire des données territoriales et construire une réponse argumentée

Le document DT 2 présente des données fictives établies pour le cas d'étude du territoire de Valmont. Elles ne constituent pas des statistiques nationales. Utilisez-les pour décrire l'accès à

certains services et proposer une réponse argumentée à la question : comment améliorer l'accès aux services dans un territoire rural dispersé ?

2.1 (2 points) À partir du DT 2, relevez deux informations qui montrent les difficultés ou les différences d'accès aux services entre les trois communes. Citez les données correspondantes. (2 points)

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en indiquant, pour chaque commune, le service le plus proche parmi ceux du DT 2 et la distance correspondante. (2 points)

2.3 (3 points) Rédigez une réponse organisée à la question posée dans l'introduction de cette partie. Proposez deux mesures adaptées au territoire de Valmont et justifiez chacune par une donnée du DT 2. (3 points)

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (4 points)

Comprendre les principes de la République dans une situation concrète

Une commune de Valmont organise un accueil public consacré aux démarches de formation et d'emploi agricole. Une agente municipale affectée à cet accueil souhaite porter un signe manifestant ses convictions religieuses pendant son service. Un usager estime que cette situation remet en cause la neutralité du service public. À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions.

3.1 (1 point) Quel principe de la République est directement concerné par cette situation ? Citez un élément du DT 1 qui s'y rapporte. (1 point)

3.2 (1,5 point) Expliquez la différence entre la liberté de conscience d'une personne et l'obligation de neutralité d'un agent public dans l'exercice de ses fonctions. (1,5 point)

3.3 (1,5 point) Proposez une manière respectueuse et civique de traiter le désaccord entre l'usager et l'agente. Votre réponse doit mentionner un interlocuteur ou une procédure adaptée et éviter toute discrimination. (1,5 point)

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES DE RÉFÉRENCE SUR LES DROITS, L'ÉGALITÉ ET LA LAÏCITÉ

Document 1. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, articles 1 et 6 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. »

Document 2. Constitution du 27 octobre 1946, Préambule, alinéa 13 : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. »

Document 3. Constitution du 4 octobre 1958, article 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Sources : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ; Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 ; Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

DT 2 : ACCÈS À QUELQUES SERVICES DANS LE TERRITOIRE RURAL DE VALMONT

Le tableau ci-dessous présente un relevé fictif réalisé en 2025 pour les besoins de l'étude du territoire de Valmont. Les distances sont des distances routières approximatives entre le centre de chaque commune et le service indiqué. Les durées sont des temps indicatifs en voiture, hors circulation exceptionnelle.

Distances et temps d'accès aux services

Commune	Population	École	Maison France Services	Centre de santé	Transport collectif vers le pôle principal
Montfaucon	1 250 habitants	2 km, 5 min	18 km, 22 min	24 km, 28 min	2 allers-retours par jour
Les Prés	620 habitants	9 km, 12 min	31 km, 38 min	36 km, 44 min	1 aller-retour par jour
Saint-Laurent-des-Bois	340 habitants	14 km, 19 min	42 km, 51 min	47 km, 58 min	Aucun service régulier

Relevé fictif du territoire de Valmont, 2025. Ces données décrivent uniquement le cas d'étude.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de repérage des services — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

À rendre avec la copie. Complétez les cellules marquées « ... » en utilisant exclusivement les données du DT 2.

Service le plus proche parmi les services recensés au DT 2

Commune	Service le plus proche	Distance
Montfaucon	.....	.....
Les Prés	.....	.....
Saint-Laurent-des-Bois	.....	.....

Pour chaque commune, indiquez le service le plus proche et la distance routière correspondante.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.